



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

MOTION FORMATION INITIALE

La FNUJA, réunie en congrès à Marseille, le 11 mai 2013,

En premier lieu,

- **CONSTATE** que la formation initiale telle que prévue aux articles 13 de la loi du 31 décembre 1971 et 56 et suivants du décret du 27 novembre 1991 ne prépare pas de manière adaptée les élèves avocats à l'exercice pratique de la profession ;

En conséquence,

- **Appelle** à recentrer cette formation sur l'exercice professionnel (déontologie, gestion de cabinet, mises en situation,...) sur une durée rapportée à 12 mois et à inclure dans le cadre des discussions à venir une réflexion sur le statut de l'élève avocat, notamment par la possibilité d'un contrat de professionnalisation et/ou d'un contrat d'apprentissage ;

En second lieu,

- **RAPPELLE** que le CAPA permet le plein exercice de la profession d'avocat ;
- **CONSTATE** que les avocats qui s'installent dès la prestation de serment peuvent être confrontés à des difficultés et un isolement ;

En conséquence

- **APPELLE** à la conduite d'une réflexion par les instances représentatives de la profession sur l'instauration d'une période d'accompagnement après la prestation de serment ;

En tout état de cause,

- **REGRETTE** qu'aucune réflexion concrète ne soit engagée sur la création d'une école nationale des professionnels du droit avec des démembrements régionaux ;

En conséquence,

- **APPELLE DE SES VŒUX** la création d'une école nationale des professionnels du droit avec des démembrements régionaux.